



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### DIXIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE MURET

Par arrêté en date du 31 décembre 2019, le Maire de Muret a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de dixième modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).  
L'enquête publique se déroulera en Mairie de Muret (Service Urbanisme Environnement) pendant 31 jours consécutifs, **du lundi 3 février 2020 à 14h00 au jeudi 5 mars 2020 à 17h00.**

Cette modification du Plan Local d'Urbanisme a pour objectif :

- De faciliter la création d'aménagement de voiries au profit des modes doux et de la sécurisation de certains secteurs en intégrant des emplacements réservés
- De réaliser des ajustements réglementaires notamment pour ajuster les règles de stationnement en zone centre ville, et les règles de mixité sociale
- De lever certains emplacements réservés

A cet effet, Monsieur Frédéric TOULZAT, Ingénieur chef de projet expert (informatique et télécommunications), demeurant Las Méjas, MONTAIN (82100) a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête sur le projet de dixième modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et présenter ses observations sur le registre d'enquête pendant toute la durée de l'enquête, au Service Urbanisme Environnement aux jours et heures habituels d'ouverture au public. (du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)

Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site Internet de la ville de Muret [www.muret.fr](http://www.muret.fr). Des postes informatiques avec accès Internet sont à la disposition du public sur les sites suivants :

- **Médiathèque** : 58 rue clément Ader, Muret (mardi, jeudi samedi de 10h à 13h et mercredi et vendredi de 14h à 18h)
- **Espace Agora Pyrénées** : 138 avenue des Pyrénées, Muret (du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h)
- **Espace Agora Peyramont** : 30 chemin de la Pradette, Muret (du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h)

Les observations pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie de Muret (27 rue de Castelvieu - BP 60207 - 31605 Muret cedex) ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquete.plu@mairie-muret.fr](mailto:enquete.plu@mairie-muret.fr). Seuls seront prises en considération les correspondances et les courriels arrivés pendant la durée de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public, aux jours et heures suivants :

- Lundi 3 février 2020 de 14h00 à 17h00 au service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret - rue Saint Sernin - Muret
- samedi 22 février de 9h00 à 12h00 salle Pierre Satgé, Maison du Projet, place Léon Blum, 31600 Muret
- jeudi 5 mars 2020 de 14h00 à 17h00 au service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret - rue Saint Sernin - Muret

Les objets de la dixième modification du Plan Local d'Urbanisme n'entrent pas dans le champ d'application de l'évaluation environnementale et n'entraînent pas d'incidences notables sur l'environnement.

A l'issue de l'enquête et dès sa réception, le rapport du Commissaire Enquêteur sera tenu à la disposition du public en Mairie de Muret (Service Urbanisme Environnement) pendant 1 an. Il sera en outre consultable sur le site Internet de la ville.

La Ville de Muret est compétente pour prendre toute décision relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil Municipal se prononcera par délibération au vu des conclusions de l'enquête publique et décidera s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret situé rue Saint Sernin.